

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 23 juin 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Françoise CARON
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Corinne CASANOVA
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 44 <sup>ème</sup> délibération
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	
14	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
15	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nicole FALCETTA
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	DRUMETTAZ CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Robert CLERC
24	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
25	MERY	T	Eudes BOUVIER	
26	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
27	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
28	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
29	MOUXY	T	Nicolas MARC	
30	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
31	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
32	SAINTE OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
33	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 15 <sup>ème</sup> délibération
34	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération
35	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
36	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
37	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
38	VOGLANS	T	Martine BERNON	

16 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX LES BAINS	Isabelle MOREAUX-JOUANNET
AIX LES BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX LES BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
AIX LES BAINS	Jean-Jacques MOLLIE
AIX LES BAINS	Nathalie MURGUET
LE BOURGET DU LAC	Françoise CARON
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Gilles LAURENT

GRESY SUR AIX  
GRESY SUR AIX  
ONTEX  
TRESSERVE  
VIVIERS-DU-LAC

Robert CLERC  
Elisabeth ASSIER  
Jacques CURTILLET  
Jean-Claude LOISEAU  
Martine SCAPOLAN

**Autres présents non votants :**

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint
Françoise GRAVIER	Directrice Pôle Ressources
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique
Eline QUAY THEVENON	Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 juin 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 421 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 37 présents (36 titulaires et 1 suppléant), et 49 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2016

Exécutoire le : 27 JUIN 2016

Affichée le : 27 JUIN 2016

Visée le : 27 JUIN 2016

### FINANCES Budget Assainissement Créances irrécouvrables 2016

Le budget PRINCIPAL fait apparaître, pour l'exercice 2014, que des créances n'ont pas pu être recouvrées.

Le comptable public demande l'admission en créances irrécouvrables et, par suite, la décharge du compte de gestion des sommes considérées.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement et que le comptable public justifie, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

Les titres ont été émis sur le budget ASSAINISSEMENT pour le règlement de la redevance. Ils se rapportent à :

Débiteurs	Montant de la créance	Motif
ASILAND WOK	134,82	Insuffisance d'actifs
SARL E-MOTIK	24,95	Insuffisance d'actifs
OPTIFORM	105,21	Insuffisance d'actifs
LG CONCEPT	71,00	Insuffisance d'actifs
<b>Total</b>	<b>335,98</b>	

Il convient d'autoriser l'inscription de cette somme en créance éteinte, à l'article 6542, au chapitre 65, du budget ASSAINISSEMENT sur l'exercice 2016.

Les crédits seront ouverts au budget 2016.

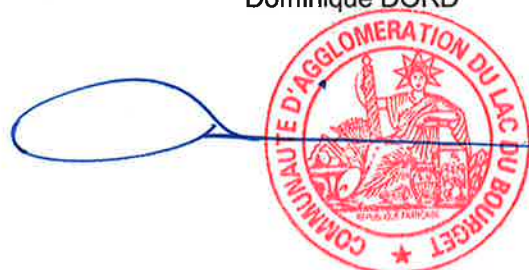
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE les écritures ci-dessus détaillées.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58  
- Présents : 37  
- Votants : 49  
- Pour : 49  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0  
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Budget assainissement - Créances irrécouvrables 2016

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/06/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/06/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1459 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20160623-d1459-DE

---

**Date de décision :** 23/06/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres